d'Anzin... à Saint-Aubin

n°50
décembre 2013

www.ville-anzin-saint-aubin.fr

1er prix de l'exposition Anzin Vidéo
Amélie CARINCOTTE

Garfield en plein effort... (p. 11)

Nouveaux Anzinois (p. 4)

Budget supplémentaire (p. 5)

Champion (p. 14)

Edito

Le mois de novembre s'est terminé sur une rencontre, celle des nouveaux Anzinois. Instauré il y a maintenant trois ans, ce rendez-vous est l'occasion pour moi de présenter notre commune, ses services, sa vie associative et de leur remettre quelques documents : plaquette de présentation, plan de la commune, le tout nouveau parcours du patrimoine et en cadeau de bienvenue : le livre tiré du concours de nouvelles. Ce moment à la fois convivial et informatif permet aussi de poser quelques questions aux élus. L'une d'entre elles mérite que l'on s'y attarde : est-ce que l'on va faire quelque chose pour augmenter le débit internet ? Il est vrai que la question est récurrente et je conçois que les foyers qui s'installent dans notre commune soient surpris de constater des débits aussi faibles.

Fort heureusement, les travaux d'aménagement sont en cours sur le territoire communautaire. En effet la Communauté Urbaine d'Arras a lancé un vaste programme de montée en débit, chiffré à plus de trois millions d'euros et qui devrait aboutir à l'été 2014. Dans la foulée, sans même changer leurs équipements, les Anzinois verront leur connexion augmenter de façon très significative (pour certains la vitesse sera multipliée par dix et atteindra les 20 mégas). Une fois cette étape atteinte, nous passerons à une seconde phase, le secteur privé prendra le relais et déploiera la fibre optique. Elle sera sans doute plus longue car les opérateurs ont forcément des objectifs de rentabilité et ils activeront leurs réseaux dans les zones à plus forte densité d'habitations.

C'est pour cette raison que les élus communautaires ont décidé de faire une montée en débit intermédiaire. Elle contribue à l'attractivité de nos territoires et répond aussi à un souci d'équité entre les communes rurales et urbaines.

De notre côté, nous avons pris la décision de connecter la mairie et les écoles à la fibre optique. Peu de gens le savent mais la fibre optique est déjà disponible pour les entreprises et les collectivités. Même si l'abonnement est plus onéreux que pour un particulier, cela nous permet d'avoir une qualité professionnelle et d'avoir un débit constant en toute circonstance. Pour la mairie, c'est l'opportunité d'utiliser enfin des fonctionnalités spécifiques (comme la connexion au cadastre de la CUA), pour les écoles, c'est l'assurance de pouvoir utiliser en toute sérénité la salle informatique et les tableaux numériques.

En dehors de ces considérations numériques, nous voici déjà arrivés au dernier mois de l'année et avec lui ses incontournables rendez-vous festifs comme le repas de l'amitié, la distribution du colis des aînés et bien sûr l'arrivée du Père Noël aux écoles. Nouveauté cette année : la naissance d'un marché de Noël. A l'heure où j'écris ces lignes, je ne sais pas si cela sera un succès mais je peux dire que Solange Viégas et Thierry Bussy, les deux organisateurs, n'ont pas ménagé leurs efforts pour qu'il soit pleinement réussi.

Autant de moments partagés avec différentes générations qui nous rappellent combien il est important de consacrer du temps à ceux qui nous sont proches et que nous aimons.

Je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes et vous donne rendez-vous en janvier pour notre rétrospective de l'année écoulée.

Bien à vous

David Hecq
Maire d'Anzin-Saint-Aubin
Vice-président de la Communauté Urbaine d'Arras

Anzin Saint Aubin

Mairie
10 bis rue Henri Cadot
62 223 Anzin-Saint-Aubin
✆ 03·21·71·52·83
🖷 03·21·24·93·42

Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi de
8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
le samedi de
9h00 à 12h00
(permanence état civil)

E-mail
anzin-saint-aubin@wanadoo.fr
Site officiel
www.ville-anzin-saint-aubin.fr
Site d'actualités
www.anzin-saint-aubin.org

Communauté Urbaine d'Arras
La Citadelle
Boulevard du Général de Gaulle
62 026 Arras
✆ 03·21·21·87·00
🖷 03·21·21·87·87
infos@cu-arras.org
www.cu-arras.fr

Point Info Déchets
✆ 0·800·62·10·62

Espace Info Energie
✆ 0800·62·62·62

Bus ARTIS
✆ 03·21·51·40·30

Astreinte sécurité
✆ 06·07·10·90·82

Numéros d'urgence
Police : 03·21·24·50·17
Pompiers : 18
SAMU : 15
Electricité : 0·810·333·959
Gaz : 0·810·433·659
Eau : 0·810·108·801

d'Anzin... à Saint-Aubin
Bulletin municipal d'Anzin-Saint-Aubin
N°50 - décembre 2013

Directeur de publication : David HECQ
Rédactrice en chef : Karine ARGUILLERE
Rédaction : mairie et associations
Crédit photos : mairie et associations
Photo de 1ère couverture : Amélie CARINCOTTE
Conception & mise en page : Jean-Paul DEFOSSEZ
Impression : dB PRINT
Tirage : 1 500 exemplaires

IMPRIM'VERT Votre imprimeur agit pour l'environnement

Papier recyclé (40 % à 60 %) et issu de forêt ayant fait l'objet d'un programme de reforestation (40 % à 60 %), à l'aide d'encres à base végétale.

Changement du mode de scrutin pour les élections municipales

Depuis la loi du 17 mai 2013, le scrutin de liste, jusqu'ici réservé aux communes de 3500 habitants et plus, s'appliquera désormais au-delà de 1000 habitants.
Avec 2870 habitants Anzin-Saint-Aubin est concernée : pour les élections municipales de 2014, les conseillers municipaux seront donc élus au scrutin proportionnel, de liste, avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête (article L260 S. du Code Electoral).

- Les listes doivent être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance obligatoire une femme / un homme pour les communes ;
- Les listes devront être votées **complètes, sans modification de l'ordre de présentation, sans rature ni panachage**. Les bulletins en comportant seraient considérés nuls ;
- Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (50 % des voix plus une) reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges seront répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés en fonction du nombre de suffrage obtenus ;
- Les premiers des listes élues auront vocation à siéger au sein des intercommunalités suivant un fléchage indiquant sur chaque liste les candidats concernés. Aucune rature ni panachage ne pourront être faits sur cette seconde liste à l'intérieur de la première.

Calendrier communal

Comme l'année dernière, un calendrier sera offert à l'ensemble des foyers anzinois. La distribution sera effectuée par les services techniques en fin d'année. Il s'agit d'un présent pris en charge financièrement par la commune et par les commerçants anzinois qui ne peut en aucun cas vous être vendu.
Si pour une raison ou une autre, vous ne l'avez pas eu, vous pourrez le retirer à l'accueil de la mairie dès le lundi 6 janvier 2014.

Colis de Noël aux aînés

La distribution des colis aux personnes de plus de 65 ans en ayant fait la demande aura lieu du 19 au 22 décembre. En cas d'absence, merci de vous arranger avec un voisin et/ou d'en informer la mairie au 03.21.71.52.83.
Les personnes absentes lors du passage des élus pourront retirer leur colis à la mairie sur présentation de l'avis de passage, sans trop tarder, à cause de la fraîcheur des denrées.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le 19 décembre à 20h00. Si vous souhaitez soumettre des questions, merci de les poser au minimum une semaine avant :

- Soit par e-mail avec pour objet "Questions au conseil municipal" à l'adresse anzin-saint-aubin@wanadoo.fr ;
- Soit par écrit en mairie.

Les comptes rendus peuvent être consultés sur le site www.anzin-saint-aubin.org dans la rubrique "Votre mairie".

Inscriptions aux listes électorales

L'année 2014 s'annonce chargée en scrutins : élections municipales en mars et élections européennes en mai.
Afin de pouvoir voter dans votre commune à cette occasion, nous vous invitons à vous inscrire sur les listes électorales le plus tôt possible.
Si vous venez d'avoir dix-huit ans, l'inscription se fait automatiquement via l'INSEE (sauf si vous avez déménagé dans l'année précédent vos dix-huit ans).
Si vous êtes nouvel habitant dans la commune ou si vous devez y emménager prochainement, n'oubliez pas de venir vous inscrire en mairie avant le 31 décembre 2013 pour une inscription effective en 2014.

Commémoration du 11 novembre

Un an avant la célébration du centenaire de la Grande Guerre, de nombreux Anzinois ont fait le déplacement ce matin du 11 novembre, sous un ciel très clément pour une fois.
Les enfants y compris les élus du CMJ étaient également présents en nombre ce qui nous rassure sur la perpétuation de la mémoire de ce traumatisme, qui a si durement touché notre région. Avec les personnes présentes, parmi lesquelles plusieurs enseignants et présidents d'associations, ils ont entonné le *God Save The Queen* au cimetière anglais, accompagnés du trio de trompettes de la famille Hespelle, avant de chanter la Marseillaise devant le monument au mort.
Cette cérémonie s'est déroulée sous l'objectif attentif de plusieurs membres d'Anzin Vidéo, qui travaillent actuellement à un projet en relation avec le centenaire de la guerre 14/18 (voir l'article d'Anzin Vidéo en page 13).

Photo : Karine Arguillère

Inauguration du Cabinet dentaire

Présents lors de la cérémonie des nouveaux Anzinois, c'est l'occasion pour nous de revenir sur l'inauguration d'un nouveau cabinet dentaire à Anzin-Saint-Aubin, situé rue Henri Cadot, juste en face de la future médiathèque.
Monsieur Matthieu Dericquebourg et madame Fanny Jouan, chirurgiens-dentistes, ont inauguré le 8 novembre dernier leur cabinet dentaire. Famille, amis et membres du conseil municipal étaient invités à découvrir les lieux, superbement restaurés.
Après celui de monsieur et madame Pierini, c'est le second cabinet dentaire de la commune. Il faut croire que notre commune est très attractive pour le monde médical puisque la construction d'un important cabinet de cardiologues est en cours rue Sadi Carnot.
Nous souhaitons de nouveau la bienvenue et une très bonne continuation dans leurs activités à monsieur Dericquebourg et à madame Jouan.

6 nouvelles chaînes TNT le 17 décembre

6 nouvelles chaînes HD seront bientôt disponibles sur la TNT : HD1, L'Equipe 21, 6ter, NUMERO 23, RMC Découverte et Chérie 25.
Vous recevez la télévision par une antenne râteau ? Il vous faudra lancer une recherche et une mémorisation sur le téléviseur ou sur l'adaptateur TNT, à l'aide de leur télécommande, pour continuer à recevoir l'ensemble des chaînes actuelles de la TNT ainsi que les six nouvelles chaînes s'ils sont équipés en HD.
Plus d'infos sur www.toutelatnt.fr.

Accueil des nouveaux Anzinois

C'est dans une salle d'honneur bien remplie que s'est déroulée la cérémonie des nouveaux Anzinois. Une quarantaine de personnes avait répondu favorablement à l'invitation de la mairie.

David Hecq, le maire, entouré de membres du conseil municipal, a présenté les atouts de la commune, les services de la mairie, la très riche vie associative et la diversité des équipements publics et privés présents sur notre territoire : courts de squash, golf, collège privé, institut d'éducation motrice, *etc*.
Une brochure de présentation était remise aux nouveaux administrés ainsi que le parcours du patrimoine, inauguré en octobre dernier et qui constitue une façon bien agréable de découvrir la commune à pied ou en vélo. En guise de cadeau de bienvenue, le recueil de nouvelles - édition 2013, tout juste sortie des presses - était offert à chaque personne.

C'est autour du verre de l'amitié que se termina cette conviviale rencontre.

Photo : Karine Arguillère

Une première étape dans la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires se prépare pour la rentrée prochaine. Première étape de sa mise en place : fixer les horaires de la semaine de quatre jours et demi.
Après avoir consulté le corps enseignant puis les parents d'élèves élus au conseil d'école, la municipalité a réalisé un sondage auprès de tous les parents pour leur proposer quatre emplois du temps possibles.
230 réponses nous sont parvenues.
138 foyers (soit 60 %) se sont prononcés en faveur de l'emploi du temps suivant :

- La demi-journée d'école supplémentaire placée le mercredi, de 9h00 à 12h00 (même horaire que les autres matinées de la semaine) ;
- La fin de la classe à 16h15 au lieu de 17h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- Les TAP (Temps d'Activité Périscolaire assurés par la commune) placés de 16h15 à 17h15 les lundis, mardis et jeudis (trois heures).

C'est donc cet emploi du temps qui a été soumis à l'approbation des services de l'Education Nationale.
Par ailleurs, la municipalité a évalué les besoins en services périscolaires le mercredi. 53 familles utiliseraient le centre de loisirs du mercredi après-midi, pour un total de 87 enfants accueillis. Devant cette forte demande, la municipalité va donc ouvrir un centre de loisirs le mercredi après-midi.
74 enfants seraient susceptibles d'être accueillis en cantine ; quant aux garderies, une petite cinquantaine d'enfants la fréquenteraient, aussi bien le soir après le centre de loisirs que le midi, pour ceux ne restant pas en cantine.
Ces deux services (cantine et garderie du midi/du soir le mercredi) seront par conséquent mis en place.
Afin de limiter l'impact financier de ces services, qui resterait important malgré la participation financière des familles, nous avons sollicité l'aide de la CAF à travers la PSO, prestation de service ordinaire. L'obtention de cette aide sur le temps de cantine du midi est cependant assujettie au fait que seuls les enfants inscrits au centre de loisirs fréquentent la cantine. Nous sommes conscients que cela peut poser un problème à certaines familles (quelques remarques nous sont parvenues dans ce sens) et nous les prions de bien vouloir nous excuser du désagrément causé. Nous étudions néanmoins la possibilité d'une collation légère qui leur serait proposée dès midi afin de patienter jusqu'au repas.
L'ensemble des résultats du sondage est consultable sur le site de la commune : www.anzin-saint-aubin.org.

Budget supplémentaire

Mesdames, Messieurs, le conseil municipal du 9 octobre 2013 a voté le budget supplémentaire visant à intégrer au budget général 2013 des ressources financières dont les montants n'étaient pas connus lors du vote du budget primitif en mars dernier.

En section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes sont équilibrées pour 11 875,00 €.
Les recettes correspondent au fonds de compensation Intercommunautaire versé par la communauté urbaine d'Arras pour 11 875,00 €.
En dépenses, 10 875,00 € sont affectés à l'article 6068 en prévision d'achats de matériaux nécessaires aux travaux effectués dans les bâtiments communaux par les agents techniques.
Les 1.000,00 € restants sont affectés à l'article 73925 pour régulariser une dépense mandatée d'office par les services de la trésorerie, correspondant à des nouvelles taxes de transport applicables aux communes.

En investissement

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 362 975,80 €.
Les recettes sont constituées par les ventes de la boulangerie Boucly pour 129 650,00 € et du terrain rue Louis Blondel pour 11 858,00 € (soit un global de 141 508,00 €) auxquelles s'ajoute la subvention du conseil général pour la médiathèque (soit 221 467,80 €).
Les dépenses sont réparties sur les trois chapitres suivants :

- 20 - Immobilisations incorporelles (études, logiciels, prestations intellectuelles) pour 13 600,80 € ;
- 21 - Immobilisation corporelles (voiries, bâtiments communaux existants, mobiliers) pour 196 225,00 € ;
- 23 - Immobilisations en cours (constructions) pour 153 150,00 €.

Ce budget supplémentaire permettra de répondre aux besoins en investissement jusqu'à la fin de l'année 2013 et d'anticiper celles du début de l'exercice budgétaire 2014, dans l'attente du vote du budget primitif.

Ainsi les actions du conseil municipal et de la vie anzinoise ne seront pas bloquées au cours du premier trimestre 2014.

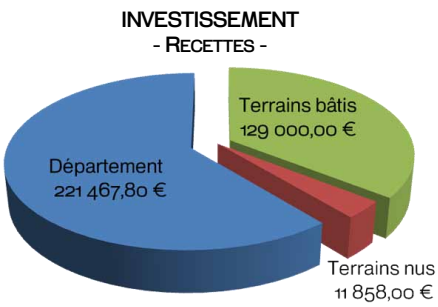

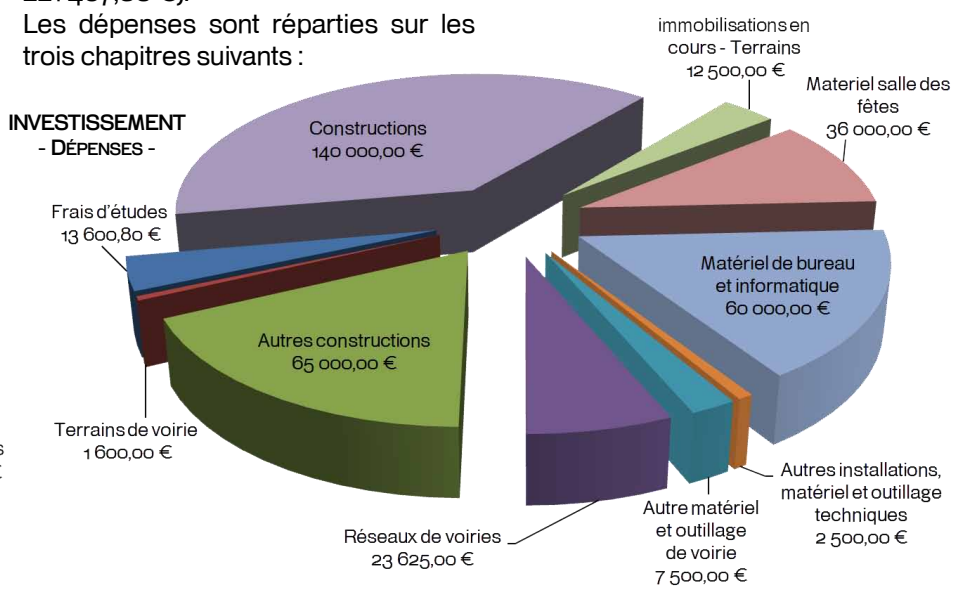

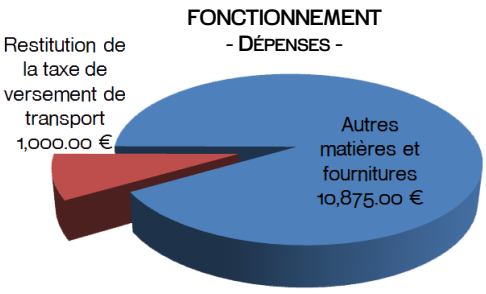

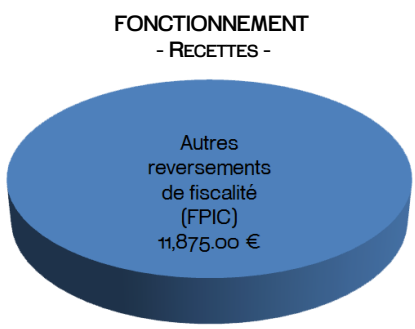

Impôts locaux

Vous avez reçu depuis peu vos feuilles d'imposition pour les impôts locaux. Ils ont peut-être augmenté de façon significative.

Pourtant le conseil municipal n'a pas augmenté les taux d'imposition en 2013. La commune d'Anzin-Saint-Aubin se place en effet, en dessous des moyennes départementales et régionales (voir tableau ci-dessous).

En effet, comme il a été expliqué dans le bulletin communal d'avril après le vote du budget primitif, le conseil municipal a été sensible aux nombreuses dépenses qui grevaient déjà les budgets des foyers anzinois et a souhaité, pour cette raison, limiter l'augmentation à la seule majoration de la loi de finances. Les services des impôts sont à votre disposition pour les autres augmentations qui figurent sur votre relevé.

Type d'impôts	Taux communal	Moyenne départementale	Moyenne régionale
Taxe d'habitation	13,22 %	15,90 %	17,23 %
Taxe foncier bâti	18,36 %	19,49 %	19,11 %
Taxe foncier non bâti	50,20 %	51,29 %	52,92 %

Photo : Jean-Louis Duriez

Médiathèque

Il est bien connu que sur tous les chantiers, les finitions sont peu visibles et longues. Toutefois, les peintures intérieures ont commencé début décembre, la pose des faux-plafond est en cours et à l'extérieur le PMR (passage pour les Personnes à Mobilité Réduite) prend forme.

Photo : Jean-Louis Duriez

Assainissement

Le réseau d'assainissement raccordant la commune de Marœuil au réseau d'Anzin-Saint-Aubin empruntant notre territoire est terminé mais pas en service. En effet, une station de refoulement doit être réalisée près de la rocade.

Photo : Gilles Dugardin

Le chemin des maçons a été reformé d'un fonds d'environ 20/25 centimètres ; il est de nouveau ouvert aux randonneurs, exploitants agricoles... Le double gravillonnage prévu sera réalisé dès que les conditions extérieures le permettront. Ces travaux sont à la charge de la Communauté Urbaine d'Arras.

Photo : Karine Arguilière

Illuminations

Elles ont été mises en service le lundi 2 décembre 2013 et le resteront jusqu'au dimanche 12 janvier 2014 inclus.

Fleurissement

En cette fin d'année automnale à l'approche de l'hiver, les massifs ont pris leur parure de saison.

Photo : Gilles Dugardin

Nettoyage des voiries

L'entreprise NVRD assurant le nettoyage des voiries de la commune interviendra le lundi 16 décembre 2013 et le lundi 6 janvier 2014.
Pour faciliter ce nettoyage et afin que toutes les voiries soient nettoyées, merci de libérer les places de parking et de stationnement en voiries.

Tailles du chemin de Villers

L'équipe technique a taillé la haie abondante bordant le chemin de Villers et les propriétés de la résidence des Hauts de Scarpe. Le broyage des tailles est terminé ; maintenant place au ramassage des feuilles...

Photo : Gilles Dugardin

Photo : Gilles Dugardin

Travaux rue des Filatiers

Dans le cadre du projet de Pas de Calais Habitat de construction d'un béguinage de quinze maisons, une extension des réseaux d'eau potable, téléphonique et électricité est en cours depuis la rue Roger Salengro jusqu'à proximité du complexe sportif.

Alerte aux dépôts sauvages dans la commune

Malgré la présence d'une déchetterie à Marœuil très proche de la commune, nous constatons régulièrement des dépôts sauvages de toute sorte et à de nombreux endroits.

Une incivilité de plus, déplorable et engendrant une intervention des agents communaux (déplacement d'un véhicule, chargement, transfert en déchetterie), et du temps perdu durant lequel une autre tâche aurait pu être réalisée.

Photo : Gilles Dugardin

Tailles des arbres et arbustes

A de nombreux endroits de la commune, des haies, arbustes, arbres implantés dans des propriétés privées, empiètent de façon importante sur le domaine public, à savoir trottoirs et chaussées.

Conformément aux articles R 116-2 et L 114-1 du code de la voirie routière, vous avez l'obligation d'entretenir, de maintenir, tailler tout ce qui peut dépasser la limite de propriété privée / publique.

Le non respect de ces règles simples a causé des dommages lors du gros orage du 26 juillet dernier : des branches qui n'avaient pas été taillées sont tombées sur les voiries et trottoirs, occasionnant plusieurs interventions en urgence de nos services techniques.

Civisme canin

La divagation des chiens, les nuisances sonores provoquées par les aboiements intempestifs, les déjections sont autant de sources de mécontentement de certains de nos concitoyens.

En zone urbaine, les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique que tenus en laisse.

L'article 1385 du Code civil dispose que *"le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé"*.

Régulation des lapins

En accord avec la société de chasse d'Anzin-Saint-Aubin, une régulation des lapins est en cours sur le domaine public et chez les particuliers se manifestant en mairie.

Malgré l'importante régulation menée par un louvetier en août 2012, la commune est de nouveau envahie par cette espèce nuisible.

Récemment, la société de chasse anzinoise est intervenue dans la coulée verte, le cimetière, sur la goutte d'eau, dans le parc de la mairie et dans certaines propriétés privées.

Au nom du conseil municipal, nous adressons à cette association et à son président Guy Vasseur notre reconnaissance et nos remerciements pour leur dévouement les samedis et dimanches matin.

Pourquoi la régulation des lapins ?

- Deux lapins s'accouplent ;
- Un mois plus tard, la femelle donne naissance en moyenne à 6 lapereaux ;
- Au bout de 4 mois (maturité sexuelle), ces 6 lapins peuvent former 3 couples qui chacun donne naissance à 6 lapereaux, soit 18 individus. Entre-temps, 12 lapins sont nés de la première femelle (jusqu'à 6 portées par an). Les lapins sont 32 en tout ;
- Moins d'un an après le premier accouplement, la population a déjà dépassé la centaine. Les 18 nouveaux lapins ont formés 9 couples, qui ont donné naissance à 54 lapins. Des dizaines de lapereaux sont nés des dernières générations.

Sans prédateur ou maladie et avec une nourriture suffisante, une population de lapins suit une courbe exponentielle...

DEMANDE DE PIEGEAGE LAPINS DE GARENNE

- COUPON À RETOURNER EN MAIRIE -

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Sollicite et autorise la société de chasse d'Anzin-Saint-Aubin à intervenir dans ma propriété privée pour piéger des lapins de garenne repérés sur mon terrain.

Signature :

A réception de cette demande, la société de chasse vous contactera au n° de téléphone communiqué.

Anzin-Saint-Aubin au fil des traces
Le parcours patrimonial (2)

par Marc LOISON, maître de conférences honoraire, membre du Centre de Recherche et d'Études Histoire et Sociétés (CREHS) de l'université d'Artois, PRES de Lille.

Le circuit de valorisation du patrimoine anzinois comporte douze sites retenus en raison de leur intérêt historique. Ceux-ci peuvent être répartis suivant différents registres ou thèmes. L'article du mois dernier a permis de découvrir les registres religieux et militaire. Rappelons que le premier englobe l'église de Saint-Aubin et celle d'Anzin et que le second, quant à lui, est constitué du monument aux morts et de la voie de soixante.

Les registres qui retiendront notre attention dans le présent article touchent soit les affaires scolaires, soit l'histoire socio-économique.

Au titre de l'histoire de l'éducation anzinoise ont été retenus l'école mixte -mairie du XIX^{e} siècle et le groupe scolaire-mairie de 1935 qui accueille encore, de nos jours, les élèves de la commune.

Le registre consacré à l'histoire socio-économique de notre commune est de loin le plus important. Il comporte six éléments : le château Lamoril, le moulin, un pignon en épi, le four à chaux, le golf et la Scarpe.

Les différents éléments de ces deux registres permettent d'appréhender les mutations du village d'Anzin-Saint-Aubin qui, avec le phénomène de rurbanisation, est progressivement devenu une ville.

Histoire de l'éducation

L'école mixte-mairie du XIX^{e} siècle, la première réelle construction scolaire

Au sortir de la première moitié du XIX^{e} siècle, malgré l'obligation faite par la loi Guizot de 1833 aux communes de plus de 500 habitants de se doter d'une école primaire élémentaire, la commune d'Anzin-Saint-Aubin ne dispose guère que d'une *"maison d'école [...] petite, basse et mal éclairée [...] se (composant) seulement d'une pièce qui sert tout à la fois de cuisine, de chambre à coucher, de salle de mairie[1]"*. On estime alors que cette construction ancienne, bâtie en torchis sur un soubassement moellonné et couvert en chaume ne peut plus être utilisée comme maison d'école mais comme maison d'habitation rurale.

En conséquence, l'architecte Carré présente un projet de construction d'une école mixte-mairie sur un terrain acquis à cette fin par la municipalité. La commission des Bâtiments Civils considère toutefois qu'en raison de l'étroitesse dudit terrain, bon nombre d'éléments indispensables au logement de l'instituteur feront défaut. La municipalité décide donc d'acquérir un terrain dont la surface est deux fois plus importante. Un espace scolaire clairement identifié et fonctionnel peut alors être construit conformément aux prescriptions de l'inspecteur des écoles de l'arrondissement d'Arras. Ce petit joyau architectural construit en pierres de taille, présentant en façade une allégorie animalière dans un fronton triangulaire, est inauguré en 1866. Le bâtiment à étage correspond à la mairie et au logement de l'instituteur, la salle de classe mixte étant située dans le prolongement. On constatera aisément des similitudes architecturales entre le plan type qui avait cours en 1853 dans l'arrondissement d'Arras et ce qui fut la première école mixte-mairie construite dans la commune.

Plan géométrique type des écoles construites dans l'arrondissement d'Arras en 1853

Source : Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1163-1164 - Cliché : Marc Loison

À la veille du Front populaire, sureffectif scolaire et nouvelles écoles à Anzin

Dès 1930, le maire attire l'attention du conseil municipal sur le fait que la classe des garçons est devenue insuffisante pour recevoir tous les enfants d'âge scolaire et que le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a autorisé l'ouverture provisoire d'une deuxième classe à l'école de garçons.

Il précise que la même mesure devant bientôt s'imposer à l'école de filles, il y a lieu de voter la création à titre définitif de deux nouveaux emplois d'adjoints.

Ainsi donc se pose le problème du sureffectif scolaire. Un seul remède : construire de nouvelles classes. Un projet de construction d'une mairie et d'un groupe scolaire comprenant quatre classes et deux logements de fonction est déposé. L'adjudication publique des travaux intervient en 1934. Les travaux vont bon train et en 1935, le maire déclare au préfet : *"Jusqu'à présent, faute de local, l'institutrice qui devait occuper l'emploi d'adjointe n'a pu y exercer. La rentrée d'octobre devant se faire dans les nouveaux bâtiments scolaires en cours de construction, j'ai l'honneur de solliciter l'ouverture de cette deuxième classe[2]"*.

Histoire socio-économique

Le château Lamoril, objet de débats et de sondages

Ce château, ancienne propriété Lamoril, est encore appelé château de l'abbayette. Il est situé à l'emplacement de l'ancienne ferme de l'Abbiette qui était un fief de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. En septembre 1945, avec la fin de la guerre, il est transformé en maison de repos pour les déportés politiques, les prisonniers de guerre et les

déportés du travail convalescents.
En 1980, la mairie étant devenue trop petite, on envisage d'y installer les services municipaux et éventuellement un cabinet médical. Malheureusement, la société immobilière chargée de la vente n'en a pas protégé l'accès et le bâtiment a été la proie de nombreuses dégradations. La rétrocession fait alors l'objet de débats animés au sein du conseil municipal et, au regard des dépenses de réfection à engager, une majorité de conseillers est d'avis d'abandonner le projet.
En juin 1984, sous l'impulsion de la nouvelle municipalité, un sondage est effectué auprès de la population anzinoise qui se prononce massivement pour la rétrocession du château à la commune. En mars 1987, la mairie s'installe officiellement dans le château de maître Lamoril.

Emplacement des principales fermes au XVIII^e siècle dont celle de l'Abbiette

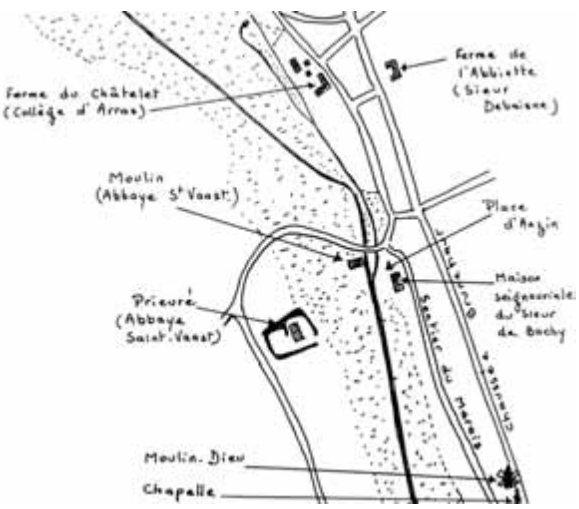

Source : Marc Loison, Anzin-Saint-Aubin du temps des laboureurs au temps des rurbains, St-Josse-sur-Mer, Imprimerie du Moulin, 1992.

Le moulin d'Anzin, une richesse très tôt convoitée

Dès le XII^e siècle, le moulin à eau d'Anzin revêt incontestablement une importance économique de premier ordre tant pour l'abbaye Saint-Vaast que pour ses hommes de fief.
Bâti sur une île formée par la Scarpe, à proximité du prieuré[3] que l'on découvre encore au travers des frondaisons, il connaît durant le Moyen Âge et les Temps modernes de nombreux déboires et répond à diverses fonctions. De moulin à farine il devient moulin à tordre l'huile, et accessoirement à battre poudre à canon ou à fabriquer du papier.
En 1635, au début de la guerre entre Français et Espagnols il est brûlé. Détruit à nouveau en 1711 sur ordre du maréchal d'Artagnan et de Louis XIV, il est transformé en fort pour la défense du passage de la Scarpe.
Avec la Révolution française le moulin est mis à la disposition de la Nation et vendu à un bourgeois d'Arras, fervent républicain.
Vers 1860, le débit de la Scarpe étant devenu insuffisant, on équipe le moulin d'une machine à vapeur. Ainsi équipé, le moulin appartenant alors à la famille Blondel Rohart, sert jusque dans les années 1920 à extraire l'huile à froid à partir de graines oléagineuses importées des Indes et de la Russie. À la veille de la Seconde Guerre mondiale, la fabrique d'huile a vécu. On installe alors la pisciculture dite "Domaine du Mont Saint-Vaast".

Le pignon en épi, un élément architectural caractéristique de l'Artois rural

Pour comprendre l'architecture artésienne, il faut savoir que l'Artois est le royaume de la craie. Ce matériau étant sensible au gel et à la pluie, on l'isole du sol par un solin (ou soubassement) de grès, brique ou silex.
De plus le haut des pignons (rampants) est protégé par des briques maçonnées en oblique. Ce procédé architectural, appelé alors pignon en épi, est vraisemblablement apparu lors de l'utilisation conjointe de la pierre comme matériau de construction et du chaume comme matériau de couverture.
De fait, quand la couverture est dite à bâtière, les murs pignons ne sont pas couverts par le chaume et doivent donc être renforcés. Deux solutions sont alors possibles : recouvrir les pierres de construction avec des pierres plates comme un escalier ou alors rendre étanche la pente rectiligne à l'eau de pluie et de ruissellement. Dans ce dernier cas, le vide des angles formés par les pierres est comblé par des briques placées horizontalement puis progressivement disposées à l'orthogonale (perpendiculaire) par rapport à la pente.
Quelques maisons anzinoises sises dans les rues Jean Jaurès, Henri Cadot et Sadi Carnot présentent encore ce type de pignon.

La cense à cour fermée, autre caractéristique de l'architecture artésienne

Cliché : Marc Loison

Fours à chaux et chaufourniers au XIX^e siècle

Au milieu du XIX^e siècle, en raison de la présence d'une importante strate de craie blanche, le secteur du Mont Robette, situé entre le chemin du Bois Vincent, la rue Sadi Carnot et la rue Briquet et Tailliandier, voit l'ouverture de quatre fours à chaux.
À cette époque, la fabrication de la chaux est réputée insalubre voire dangereuse pour la population. Le secteur du Mont Robette comportant très peu d'habitations apparaît donc comme l'endroit idéal pour exercer ce type d'industrie. Par ailleurs, cette dernière est particulièrement florissante car si la chaux est utilisée dans le bâtiment pour confectionner le mortier et blanchir les murs, on l'utilise depuis peu, avec la révolution agricole, comme amendement des terres réputées acides.
À l'arrière de cette maison se trouvent les vestiges du four à chaux de la famille Clairet qui s'est particulièrement illustrée dans la fabrication de la chaux. Auguste Clairet sollicite l'autorisation de construire ce four en 1861. *"Puisque le four à chaux ne se trouve qu'à une distance de 125 mètres de la maison d'école et qu'il n'y a aucun bâtiment les séparant[4]"* le maire émet un avis favorable aux conditions expresses de construire le four à l'écart de la route et d'élever une palissade de 2 mètres de hauteur. Si les trois autres fours à chaux fonctionnent de manière très inégale, celui de la famille Clairet exerce son activité jusque dans les années 1920.

Le golf d'Arras, un lieu à la renommée nationale voire internationale

Dès 1986, le groupe Carno regroupant une trentaine de sociétés issues de l'industrie agro-alimentaire fait part à la municipalité d'Anzin-Saint-Aubin de son intention de créer un golf sur le territoire de la commune.
Une convention entre la municipalité et le groupe Carno est signée en 1987. Décision est prise alors, dès que toutes les autorisations des propriétaires des terrains concernés par ce projet seront obtenues, de créer un golf de quelque 70 hectares dans la vallée de la Scarpe.
Il faut néanmoins attendre juin 1990 pour qu'un parcours de 18 trous et un practice de 9 trous soient officiellement inaugurés en présence du préfet, de nombreux élus locaux et des présidents de la société immobilière du golf et de l'association sportive du golf d'Arras.
Afin d'acquérir une renommée nationale voire internationale, un club house est construit et inauguré dès 1994 et, en 1995, des golfeurs professionnels sont conviés à participer à un tournoi amical. Parmi les joueurs participant à cette manifestation on compte Severiano Ballesteros, considéré à cette époque comme l'un des plus grands joueurs de son temps ainsi que son compatriote José Maria Olazábal. Le redoutable compétiteur écossais Colin Montgomerie, le français Jean Van de Velde et le gallois Ian Woosnam sont également présents.
Fort de sa renommée dûment acquise, le golf accueille dès 2000, l'Open de France Féminin, ce durant dix années consécutives.

La Scarpe, une rivière pas si calme qu'il y paraît

En mai 2008, la Scarpe, au débit pourtant régulier, est sortie de son lit, allant jusqu'à recouvrir les prés et sentiers aux alentours. De mémoire d'Anzinois, on n'avait pas connu pareil incident depuis des décennies. Pourtant, l'histoire nous démontre que le phénomène n'est pas nouveau.
Ainsi, en juillet 1525, un accord est passé entre les abbayes de Saint-Vaast et de Saint-Eloy, après la rupture des ferrures des ventailles du moulin à huile d'Anzin. Les religieux du Mont-Saint-Eloy, si le cas se reproduit et pour éviter que leurs terres ne soient inondées, pourront ouvrir ces ventailles sans toutefois acquérir de juridiction en ce lieu.
À la fin du XVIII[e] siècle, les prairies et habitations, situées à proximité de la Scarpe, sont régulièrement sujettes à inondations. On estime que la Scarpe *"aurait besoin d'être curée à cause des moulins bâtis sur ses bords, ce qui préserverait des inondations qui se font dans les manoirs et les prairies[(5)]"*.
Le problème semble être récurrent jusqu'à nos jours car, en juin 1937, suite à un différend opposant l'administration à un propriétaire de terrains jouxtant la Scarpe qui refuse de prendre en charge les frais de curage du cours d'eau, l'ingénieur subdivisionnaire des Ponts et Chaussées évoque l'édification avant la Première Guerre mondiale d'un *"moulin à vent, installé à grands frais par le propriétaire d'alors et destiné à assécher les terrains inondés[(6)]"*.

Les inondations de mai 2008

Cliché : Marc Loison

---

(1) Arch. dép. du Pas-de-Calais, 2O 242 : Anzin-Saint-Aubin, affaires communales.
(2) Marc Loison, *Anzin-Saint-Aubin du temps des laboureurs au temps des rurbains*, St-Josse-sur-Mer, Imprimerie du Moulin, 1992.
(3) Le prieuré était la maison de campagne du grand-prieur de l'abbaye de Saint-Vaast. Actuellement c'est une propriété privée dont l'accès est interdit. (4) Arch. dép. du Pas-de-Calais, M 2895
(5) Arch. dép. du Pas-de-Calais, 1L 276 : enquête de 1790, art. 32.
(6) Arch . dép. du Pas-de-Calais, série S.

LA CECILIENNE — L'orchestre Calamus aux Louez-Dieu

La Cécilienne a proposé son 10ème concert organisé au profit du Téléthon. Un grand moment de musique avec la chorale des enfants, Les Chœurs Unis et les ateliers, qui ont captivé les mélomanes.

L'orchestre Calamus a pris le relais et enchanté le public avec ses morceaux classiques et son final entraînant, *Rabbi Jacob*.

Le prochain concert organisé par la Cécilienne, le "Concert des professeurs" se déroulera le 16 février 2014 dans l'église d'Anzin-Saint-Aubin.

Photo : Marc Duwat

Sur tous les fronts !

Photo : Jean-Marie Aumard

Près de 140 personnes lors de notre vernissage, environ 450 visiteurs sur les quatre jours de notre exposition annuelle du 11 novembre : notre renommée fait tâche d'huile.

"Superbe", "Clichés magnifiques", "Quelle belle exposition", "Vous avez atteint un sommet"... tels sont quelques-uns des propos entendus par les membres du club Anzin Vidéo qui se sont relayés du 8 au 11 novembre dans les salles spacieuses de la mairie.

305 bulletins de classement des clichés exposés ont été déposés dans l'urne disposée à cet effet. *"Que le choix est difficile, elles sont toutes belles !"* entendait-on, mais chacun des visiteurs, en l'absence volontaire de thème, a exprimé un vote en fonction de ses affinités, de son coup de cœur. Une photo s'est détachée pleinement, celle du chat écrivain. Une dizaine de clichés s'est ensuite vue sélectionnée avec des votes presque identiques. Les résultats ont été transmis aux votants ayant laissé leurs adresses mail.

Mais nos activités ne se sont pas limitées à cette exposition.
Le 10 novembre, cinq photographes et cinéastes se sont rendus au mémorial de Lorette pour couvrir un reportage sur la commémoration annuelle des Gardes de Lorette.

Le 19 novembre, la même équipe reprenait le chemin de la colline de Lorette pour couvrir la manifestation qui clôturait les journées jeunes sur le devoir de mémoire de la guerre 14/18. Ces déplacements sont liés au projet mené par Patrick Roffiaen et concernant ce drame humain d'il y a un siècle. Il sera présenté fin 2014.

Le 16 novembre, les portes du musée du Louvre Lens se sont ouvertes pour les membres d'Anzin Vidéo. Dix-neuf photographes ont parcouru de 14h30 à 17h30 les allées de ce musée avec pour mission de *"saisir l'attitude"*, l'un figeant l'expression d'une statue, un autre photographiant les visiteurs devant une œuvre peinte, un troisième surprenant l'attitude d'un guide face à son groupe.
La moisson d'images qui enrichira l'exposition 2014 devrait être bonne !

Calendrier :

- Vendredi 20 décembre, 20h00 à la mairie, le logiciel de retouche d'images Capture NX2 ;
- Vendredi 17 janvier, 20h00 à la mairie, confusion autofocus et gestion de la lumière.

Si la photo ou la vidéo vous intéresse, n'hésitez pas à contacter :

- Marc Duwat, président (vidéo et photo), au 03·21·48·92·48 ;
- Jean-Marie Aumard (photo), au 03·21·23·25·09.

n°1 : Amélie CARINCOTTE

n°2 : José OLIVIERO

n°3 : Marie-Christine CHIVOT

L'ESA est allée applaudir le RC Lens

Les conditions atmosphériques ont généré trois week-ends consécutifs de report de matches. Mais le club en a profité pour organiser le samedi 2 novembre après-midi une sortie en bus pour emmener une cinquantaine de jeunes des catégories U9 à U13 au stade Bollaert pour voir le match Lens-Caen à 14h00. Les jeunes étaient encadrés par des éducateurs et parents. Tous motivés avec leurs écharpes, ils ont assisté à un bon match qui s'est soldé par la victoire de Lens 2 à 0 dans une super ambiance. Quel souvenir pour ces jeunes !
Merci à monsieur Roudet, papa d'un jeune U10, qui nous a offert les 60 places et à la municipalité qui a mis le bus à disposition.

Nous avons également remis le samedi 23 novembre les maillots gagnés par notre équipe seniors pour les 3 tours passés en coupe de France.
Les entraînements des jeunes U6 à U13 se déroulent depuis trois semaines dans la salle des sports du collège Louez Dieu et à la salle des fêtes pour permettre aux jeunes de l'école de foot de continuer à pratiquer leur sport favori malgré les intempéries. Merci à monsieur Julien, directeur du collège, pour ce prêt de la salle des sports.

Nous nous excusons auprès des habitués de la soirée de la Saint Sylvestre habituellement proposée par le club mais nous n'organiserons pas de soirée cette année.

Agenda du club

- Samedi 12 janvier de 14h00 à 23h00 et le dimanche 13 janvier de 9h00 à 18h00 : tournois jeunes à la salle Giraudon d'Arras ;
- Samedi 1er février, repas dansant à 20h30 à la salle des fêtes.

Photo : Xavier Bigotte

Photo : ESA

Inscriptions possibles au mois de janvier

En ce mois de décembre, tous les membres de l'association Anzin Sport Santé et leur président vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et espèrent vous retrouver en pleine forme pour commencer sportivement l'année 2014.

Nous vous rappelons qu'il sera toujours possible de s'inscrire en janvier.

Le tarif sera de 55 € pour les adultes anzinois et de 58 € pour les adultes extérieurs. Aucun changement de tarif pour le cours de country.

Tous les renseignements se trouvent sur notre site internet www.anzin-sport-sante.fr.

Les nouveaux adhérents doivent se présenter à la monitrice pour effectuer l'inscription et le règlement, impérativement dès le premier cours. Un membre du bureau sera présent pour l'enregistrement. Les chèques vacances et coupons sport sont acceptés.

A tous un joyeux Noël !

Contact : Claude Sestier, président : claude.sestier260@orange.fr

Une fin d'année chargée

Le week-end du 8 et 9 novembre se déroulait le 9ème open du club dans une ambiance chaleureuse et conviviale comme d'habitude. Ce fut un bon tournoi avec 42 participants (38 hommes et 4 femmes). C'est un Lillois, la tête de série n°1 (145ème joueur français) qui remporte cet open face à la tête de série n°2, un Normand (158ème joueur français) sur le score de 3/1.

Félicitations à Mathieu Nepveu, 1er Anzinois de ce tournoi, qui termine à la 5ème place. Il participera d'ailleurs au championnat de France 3ème série mi-décembre à Cuers (près de Toulon) et nous lui souhaitons bonne chance pour cette nouvelle aventure.

Le samedi 16 et le dimanche 17 novembre se déroulait le championnat de ligue 5ème série à Douai, qui est qualificatif pour le championnat de France. trois joueurs représentaient le club : Hervé Chaussoy, Christophe Audren et Alexandre Murat. Christophe termine 5ème, Alexandre 9ème et Hervé 11ème de cette compétition.

Le samedi 23 novembre, deux équipes du club participaient au championnat de ligue vétérans par équipe (qualificatif pour le championnat de France) qui aura lieu à Toulouse début janvier.

Le prochain rendez-vous du club est fixé au samedi 25 et dimanche 26 janvier 2014 pour le championnat de ligue 2ème série qui est le plus haut niveau régional. Ce championnat est qualificatif pour le championnat de France. Il y aura probablement des joueurs dans le top 80 français et donc de belles rencontres en perspective.

Bonne fêtes de fin d'année à tous !

Rendez-vous en 2014 pour fêter les 20 ans du club !

Photo : Frédéric Dupuis

Photo : Patrice Deltour

Trois Amis de la Rando se jouent de la météo

Après un été de la Saint-Michel presque indien, la suite fut beaucoup plus arrosée. Ces derniers jeudis furent, pour les Balladins, mouillés et même très mouillés pour certains.

Le dimanche 10 novembre, bien que la météo ait annoncé des averses entrecoupées de quelques éclaircies et si à 8h30, heure du rendez-vous, il pleuvait, on se comptait et ce fut vite fait : nous étions trois.

Après une discussion rapide *("On y va ? On n'y va pas ?" "Allez on y va...")*, nous sommes partis vaillamment.

A neuf heures le soleil apparaissait et il ne nous a plus quittés de la matinée. Parfois il faut prendre des risques... j'espère que beaucoup ont regretté de ne pas être venus !

La trêve des confiseurs approchant, nous vous souhaitons à toutes et à tous de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année et vous donnons rendez-vous en 2014.

Nos prochaines sorties

- Le dimanche 12 janvier : le sentier du Petit Dieu à Sus Saint-Léger ; rendez-vous à 8h30 à la mairie ;
- Le dimanche 26 janvier : le sentier des Trois Pourchains à Bihucourt ; rendez-vous à 8h30 à la mairie ;
- Les jeudis 2 et 26 janvier : rendez-vous à 14h30 toujours à la mairie.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Marcel Chivot, président, au 06·32·27·41·58.

Photo : les Amis de la Rando

A la poursuite du Lambert

Notre bourse d'échanges du 16 novembre se veut un rassemblement après la sortie de Vertus en Champagne du 11 novembre. En effet, chaque année à cette date, des milliers de collectionneurs de toute la France, de Belgique et d'Italie font le déplacement pour voir les dernières nouveautés en capsules de champagne, connaître les tendances et se procurer "le Lambert", cotation officielle de plus de 45 000 capsules référencées. C'est ce document qui permet de pouvoir attribuer une valeur d'échange à chaque capsule de champagne.

Le samedi 16 novembre à la salle Notre Dame d'Anzin-Saint-Aubin, 70 collectionneurs de l'association des Capsules de l'Artois se pressaient donc pour récupérer le fameux bouquin, refaire le monde et échanger les dernières trouvailles de la sortie en Champagne. Ils étaient tout à la fois heureux et frustrés de ne pas pouvoir échanger dans de bonnes conditions tant ils étaient nombreux.

Photo : Eric Coulon

Nul doute qu'ils se rattraperont le dimanche 8 décembre à Divion car forte de son succès, l'association anzinoise se délocalise de temps à autre sur cette commune afin d'augmenter encore son nombre d'adhérents.

Comité des Fêtes d'Anzin-Saint-Aubin

Bientôt l'assemblée générale

L'assemblée générale du Comité des Fêtes aura lieu le vendredi 24 janvier 2014 à 19h00 en mairie, salle des aînés. Les personnes qui ont participé à l'organisation d'une manifestation du Comité des Fêtes sont conviées, ainsi que celles qui souhaiteraient s'investir en 2014.

Victoire d'Hugues Compere au 10ème tournoi

Fidèle participant de notre tournoi, toujours classé parmi les premiers, Hugues Compere, de Paris (le premier à gauche sur la photo), l'a brillamment emporté en finale face à Jean-Marc Dubus de Saint Amand les Eaux par le score sans appel de 22 à 1.

La veille, le vainqueur s'était déjà imposé au tournoi de Cosnac, en Corrèze. Il en est maintenant à quarante victoires en tournoi officiel.

Au-delà de la compétition, les participants ont apprécié l'organisation de la journée et le repas préparé pour eux par les membres du club d'Anzin-Saint-Aubin (le meilleur du circuit selon les dires du vainqueur).

Les Anzinois vont, de leur côté, se rendre en décembre à une rencontre amicale à Locon, puis commenceront à préparer les questions pour le prochain tournoi de novembre 2014.

Photo : Questions pour un Champion

Un concours de BD ouvert à tous

FESTIVAL BD Edition 2014
ANZIN-SAINT-AUBIN

Un concours de bande dessinée est ouvert en marge du Festival BD d'Anzin-Saint-Aubin. Quatre catégories ont été créées : écolier (4 ans et plus), collégiens, lycéens, tout public.

Que faut-il faire pour participer ? Simplement imaginer et dessiner une planche (format A4) qui comprendra un animal réel ou imaginaire conformément au thème retenu cette année. Tous les styles sont acceptés sous réserve de respect de l'ordre public et des bonnes mœurs.
Les gagnants des catégories scolaires recevront des lots de BD. Les trois gagnants de la catégorie tout public (créée cette année) se verront remettre un chèque cadeau de 150 €, 90 € ou 60 € en fonction de leur classement.

Les planches doivent parvenir à la mairie d'Anzin-Saint-Aubin au plus tard le 30 avril 2014. Les candidats seront départagés par un jury de professionnels de la bande dessinée et les gagnants personnellement avertis. Leurs prix leur seront décernés le dimanche 8 juin 2014, dans la salle des dédicaces.

Les participations collectives sont acceptées... N'hésitez pas à vous y mettre à plusieurs !

Une seule condition : ne jamais avoir été édité professionnellement.

Vous trouverez les modalités de participation sur le site www.bdanzin.fr.

Le Téléthon de La Conviviale

Photo Solange Viégas

Pour la 11ème année du Téléthon organisé par l'association La Conviviale, le président, monsieur Jean Bonnier, a assumé la douloureuse décision d'annuler la soirée prévue le samedi 23 novembre faute de participation.

Tous les bénévoles sont désolés des désagréments que cela a pu occasionner auprès de ceux qui se faisaient une joie d'apporter leur contribution à cette noble cause qu'est le Téléthon. Il fallait donc rebondir.

Lors d'une réunion extraordinaire, tous les bénévoles ont relevé le défi d'une remise d'un chèque de plus de 1 000 € à l'AFM. Aussitôt, notre spécialiste en gaufrettes, José Viégas, s'est mis au travail pour produire à une cadence infernale de nombreux sachets qui sont vendus par le reste de l'équipe.

Vous avez dû les rencontrer dans les nombreuses manifestations qui sont organisées durant ce mois de décembre. Nous leur souhaitons d'atteindre cet objectif dans le but de faire reculer la maladie.

Nord Pas-de-Calais Tchernobyl

La catastrophe de Tchernobyl, c'était il y a plus de 25 ans, mais rien n'a changé. Les enfants nés après l'évènement vivent avec leur famille sur une terre toujours contaminée.

L'association Nord Pas-de-Calais Tchernobyl vous propose d'être la famille d'accueil de ces enfants un mois en été, pour leur redonner des couleurs pour toute l'année.

Venez nous rejoindre dans cet élan de générosité.
Contact :

Nord Pas de Calais Tchernobyl

1 rue Anatole France
59 260 HELLEMMES-LILLE
03·20·47·58·44 - 03·20·46·57·56
03·21·83·08·54
www.tchernobylenfants.com

Agenda

22 décembre : Noël des enfants
Municipalité
Les Viviers · Dès 14h30

10 janvier : vœux du Maire
Municipalité
Les Viviers · 19h00

Messes de Noël

- **Mardi 24 décembre :**
  Messe de 18h00 à Sainte-Catherine
  Messe de minuit à Saint-Nicolas
- **Mercredi 25 décembre :**
  Messe de 9h30 à Saint-Laurent-Blangy
  Messe à 11h00 à Anzin-Saint-Aubin

Confessions individuelles

- **Samedi 21 décembre :**
  15h00 à 17h00 à Anzin-Saint-Aubin
- **Mardi 24 décembre** :
  15h00 à 17h00 à Sainte-Catherine

David Hecq, maire,
le conseil municipal et le personnel communal
d'Anzin-Saint-Aubin
vous souhaitent de joyeuses fêtes.

Vous êtes cordialement invités
aux vœux du maire
le vendredi 10 janvier à 19h00
à la salle Les Viviers.